



Rouen, le 6 mai 2011

M. Yvon Robert  
Premier Adjoint au maire  
Ville de Rouen

Monsieur le Premier Adjoint

Lors de la réunion du 24 mars 2011 réunissant les services de la CREA, la mairie de Rouen et des associations, vous nous avez présenté les projets pour l'année en cours dans le cadre du plan aggro-vélo et nous vous en remercions.

Bien qu'ayant pu formuler quelques observations à la découverte de ces projets, nous regrettons cependant une présentation ne permettant pas d'apporter un point de vue d'usagers suffisamment étayé, faute d'avoir disposé des plans au préalable, incluant les différentes solutions possibles le cas échéant.

C'est pourquoi nous nous permettons de réitérer la demande de pouvoir disposer des documents au préalable ce qui nous semble fondamental dans l'esprit d'une concertation utile.

- Projet de la vallée de l'Aubette et du Robec - liaison Rouen-Darnétal :

Certains aménagements ponctuels nous ayant semblé inadaptés, nous souhaitons disposer des plans pour examiner leur fonctionnalité et proposer éventuellement des modifications ou alternatives, notamment la traversée de la voie rapide pour accéder aux jardins de Repainville.

- Le pont Guillaume le Conquérant :

Votre présentation de l'aménagement d'une piste cyclable sur le pont avec **l'absence de continuité sur le boulevard des Belges et l'avenue Jean Rondeaux / libération / 11 novembre rend le projet dénué de sens pour les déplacements cyclistes.**

**L'absence d'aménagement cyclable sur ces deux grands axes s'avère inacceptable pour la sécurité des cyclistes. La situation n'a que trop duré !**

1°) Dans le PDU approuvé le 11 février 2000, la réduction de la capacité automobile de l'axe Jean Rondeaux/libération/11 novembre est inscrite et devait être simultanée aux travaux du 6ème pont et de la sud III (page 36) permettant ainsi une réaffectation de l'espace libéré en faveur du vélo. De plus, ces voies sont inscrites au plan aggro-vélo en tant que réseau structurant communautaire.

2°) Pour le boulevard de Belges, inscrit au plan aggro-vélo au titre de l'armature complémentaire, une étude d'aménagements cyclables a été réalisée par la ville de Rouen en lien avec le Département en 2009.

Le traitement des têtes du pont semble encore flou et a priori inconfortable pour les cyclistes (degré de la pente de la rampe non précisé, cheminement non définitif en rive droite.....).

SABINE propose que soit étudiée l'implantation d'une bilatérale unidirectionnelle avec l'aménagement des deux bretelles d'accès en rive droite. Ces aménagements permettraient un accès

plus aisé au pont en provenance du Mont Riboudet, du quartier Pasteur et du boulevard des Belges.

- Les quais hauts rive gauche :

La présentation n'ayant pas été complète lors de la réunion, SABINE souhaite également disposer des plans afin de les étudier et de vous proposer des aménagements alternatifs.

En effet, ce tracé ressemble plus à un itinéraire de promenade qu'à un itinéraire pour les déplacements utilitaires quotidiens. Créer une piste cyclable bidirectionnelle sur le trottoir côté Seine ne permet pas une desserte aisée des lieux d'habitat et d'activités en raison des nécessaires traversées des quais Cavelier de la Salle et Jean Moulin.

Par ailleurs les aménagements au débouché du pont Corneille sont déjà inadapés et devront être intégrés dans le traitement de cet itinéraire.

Nous y sommes d'autant plus attentifs que l'aménagement vélo du pont Corneille a été malheureusement mal étudié et n'a toujours pas été modifié.

- Les quais hauts rive droite :

Au cours de la réunion nous n'avons pas eu de réponse à notre question sur les aménagements cyclables des quais hauts rive droite.

L'itinéraire depuis le boulevard de Belges jusqu'au boulevard Gambetta a fait l'objet d'une étude réalisée par IRIS CONSEIL dont la dernière version nous avait été présentée en janvier 2009 par l'adjoint au maire en charge de ce dossier.

Des fonds publics ont été engagés sur ce projet. Nous souhaitons donc connaître le devenir de ce projet sur lequel nous avons donné un avis.

- Les doubles-sens cyclables

Dans votre courrier du 15 mars, vous conditionnez la réalisation des doubles-sens cyclables à la définition préalable du schéma directeur des aménagements cyclables. Or la réglementation est applicable depuis le 1er juillet 2010. Nous ne pouvons accepter de voir différer encore plus longtemps la mise en place des doubles-sens cyclables dans les zones 30.

- Le schéma directeur des aménagements cyclables

Préalablement à la réunion du 22 juin, nous souhaitons être destinataire du CCTP et des documents techniques liés afin de les étudier.

Pour conclure et envisager un travail constructif, SABINE souhaite être associée en amont des projets avec la mise en place de réunions de travail technique et la mise à disposition des plans au préalable. Ceci pour éviter que ne se renouvelle une réalisation du genre de celle du pont Corneille où trois collectivités (ville, département et agglo) nous ont concocté un aménagement surréaliste !

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Adjoint au Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour SABINE AGGLO Rouen  
le président

Yves Blondel

